

CIBC MELLON

L'article 1446(f) de l'Internal Revenue Code des États-Unis entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023

DÉCEMBRE 2022





PAR SIMON LEE

Vice-président, Fiscalité

Simon Lee est vice-président, Fiscalité à CIBC Mellon. M. Lee dirige les services-conseils en matière de fiscalité à CIBC Mellon. Il est à ce titre responsable de la planification et de l'analyse des questions fiscales et fournit à la société des conseils et des points de vue concernant les lois fiscales. Il compte plus de 20 ans d'expérience dans le domaine de l'imposition des services financiers.

Comme il a été annoncé au forum fiscal de CIBC Mellon en mai 2022 et dans les articles de la série « Sans détour » du 7 septembre 2021 et du 1^{er} décembre 2020, le Département du Trésor (Trésor) et l'Internal Revenue Service (IRS) des États-Unis ont publié la version définitive du règlement pris en vertu de l'article 1446(f) de l'*Internal Revenue Code* (IRC) des États-Unis relativement à la retenue d'impôt sur le transfert effectué par une personne non américaine d'une participation dans une société de personnes qui exerce des activités commerciales aux États-Unis ou qui réalise un revenu directement rattaché à ces activités (Effectively Connected Income – ECI). Ces nouvelles règles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Voici un résumé de certaines des principales exigences qui visent CIBC Mellon et certains de ses clients :

TYPES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES COTÉES EN BOURSE VISÉES

Toutes les sociétés de personnes cotées en bourse, américaines ou non américaines (y compris les sociétés de personnes cotées en bourse canadiennes), sont assujetties aux retenues d'impôt américaines prévues à l'article 1446(f), sauf exception applicable.

Il incombe aux clients de vérifier dans les rapports sur leurs placements s'ils détiennent des actifs de sociétés de personnes cotées en bourse. L'IRS n'a pas publié de liste de sociétés de personnes cotées en bourse, et il n'existe actuellement aucune liste de ce genre couvrant l'ensemble du secteur aux États-Unis.

À la fin du présent article, les clients trouveront une liste de FNB qui sont des sociétés de personnes cotées en bourse aux États-Unis. Il n'existe pas de liste de ce genre couvrant tout le secteur, mais BNY Mellon a dressé la liste ci-dessous à partir d'une liste publique de FNB de marchandises et de devises en exerçant une diligence raisonnable. Cette liste ne comprend pas nécessairement tous les FNB qui sont des sociétés de personnes cotées en bourse, sous l'angle des actifs de sociétés de personnes non américaines. La classification se fonde sur les lois locales et peut être différente aux États-Unis.

Nous vous recommandons de passer en revue les rapports sur vos placements dans NEXEN avec votre conseiller en fiscalité américaine.

TRANSACTIONS VISÉES PAR LA RETENUE D'IMPÔT

L'article 1446(f) s'applique à toutes les ventes d'actions de sociétés de personnes cotées en bourse et aux distributions de ces sociétés.

RESPONSABILITÉ DE L'AGENT CHARGÉ DE LA RETENUE

Il incombe généralement au courtier et au dépositaire qui agissent au nom du vendeur (y compris le courtier compensateur ou le dépositaire du vendeur) de prélever la retenue d'impôt de 10 % en vertu de l'article 1446(f).

Tout courtier ou dépositaire qui effectue un paiement pour une société de personnes cotée en bourse visée à un vendeur non américain doit retenir 10 % du produit brut payé sur la vente ou sur tout montant excédant le revenu net cumulatif de la société de personnes compris dans une distribution, sauf exception de retenue applicable.

Remarque : une fois que la retenue de 10 % prévue à l'article 1446(f) est appliquée, elle ne peut être annulée et sera déclarée sur le formulaire 1042-S.

Statut de personne non étrangère – CIBC Mellon peut se fier au formulaire W-9 du porteur pour documenter son statut américain.

Exception d'avis admissible

- Pour les ventes, CIBC Mellon peut se fonder sur un avis admissible émis par la société de personnes qui indique qu'une vente n'est pas assujettie à la retenue de l'article 1446(f).
- Dans le cas des distributions, CIBC Mellon est uniquement tenue d'effectuer une retenue si la société émet un avis admissible indiquant qu'une partie de la distribution est un montant en excédent du revenu net cumulatif.

Exception de documents

Le porteur soumet un formulaire W-8 qui le rend admissible à une exception de la retenue de l'article 1446(f).

Voici quelques exemples :

- Formulaire W8BEN/W8BENE avec demande d'application d'une convention fiscale
- Formulaire W8-IMY, intermédiaire admissible effectuant une retenue d'impôt complète
- Formulaire W8-ECI, case cochée à la ligne 12

FORMULAIRE SCHEDULE K-1

Les porteurs d'actifs de sociétés de personnes cotées en bourse peuvent être tenus de produire une déclaration de revenus aux États-Unis et d'y inclure le revenu déclaré sur le formulaire Schedule K-1 publié par la société de personnes cotée en bourse, à l'appui de cette déclaration. BNY Mellon a mis en place un processus automatisé pour la transmission des données sur les comptes et la propriété à un fournisseur tiers qui les met à la disposition des émetteurs pour constituer la base de la déclaration liée au formulaire Schedule K-1. Ce service associé au formulaire Schedule K-1 est offert aux propriétaires véritables directs et aux titulaires de comptes de sociétés de personnes étrangères non perceptrices et de fiducies étrangères sans retenue fiscale qui n'ont pas besoin d'être séparés.

Les titulaires de compte considérés comme des intermédiaires admissibles ou non admissibles seront tenus de séparer les sociétés de personnes cotées en bourse pour le processus lié au formulaire Schedule K-1. Les intermédiaires admissibles et non admissibles devront établir un compte de sociétés de personnes cotées en bourse distinct pour chaque propriétaire véritable sous-jacent qui ne détiendra que des parts de ces sociétés au nom du propriétaire. Si les parts de sociétés de personnes cotées en bourse sont détenues dans un compte omnibus, la retenue prévue à l'article 1446(f) continuera de s'appliquer, mais le formulaire Schedule K-1 sera au nom de l'intermédiaire admissible ou non admissible du titulaire du compte, et non au nom du propriétaire véritable.

Veuillez noter que le propriétaire véritable de parts de société de personnes cotée en bourse qui est tenu de remplir un formulaire Schedule K-1 aura besoin d'un numéro d'identification fiscal américain.



DOCUMENTS EXIGÉS

Les documents à jour doivent être reçus au plus tard le 19 décembre 2022.

Statut d'intermédiaire	Documents	Remarques
Intermédiaire admissible effectuant une retenue d'impôt	Formulaire W8-IMY mis à jour (2021); relevé de retenue d'impôt mis à jour, le cas échéant	Remplir les cases 15b ou 15c, selon le cas
Intermédiaire non admissible effectuant une retenue d'impôt	Formulaire W8-IMY mis à jour; relevé de retenue d'impôt révisé	
Intermédiaire admissible déclarant	Nouveau formulaire W8-IMY (2021); relevé de retenue d'impôt de l'intermédiaire admissible déclarant; documents fiscaux du propriétaire véritable sous-jacent avec numéro d'identification fiscal américain	Un compte distinct est requis pour chaque propriétaire véritable, dans lequel seules des parts de sociétés de personnes cotées en bourse sont détenues. Le propriétaire véritable sous-jacent doit avoir un numéro d'identification fiscal américain
Intermédiaire non admissible	Formulaire W8-IMY mis à jour (2021); documents fiscaux du propriétaire véritable sous-jacent avec numéro d'identification fiscal américain; lettre d'entente de l'intermédiaire non admissible (communiquer avec le service à la clientèle)	Un compte distinct est requis pour chaque propriétaire véritable, dans lequel seules des parts de sociétés de personnes cotées en bourse sont détenues. S'il y a plusieurs propriétaires véritables, les formulaires Schedule K-1 et 1042S sont émis à l'intermédiaire non admissible pour l'application de l'article 1446(f)

a. Intermédiaire admissible

Un intermédiaire admissible peut assumer la responsabilité principale des retenues d'impôt pour l'application des articles 1446(f) et 1446(a) en remplissant les cases 15b et/ou 15c, selon le cas. Autrement, CIBC Mellon effectuera les retenues au taux applicable déterminé par l'intermédiaire admissible. Si un intermédiaire admissible choisit d'être l'intermédiaire admissible déclarant, il devra ouvrir un compte distinct pour chaque propriétaire véritable et ne pourra détenir que des participations dans des sociétés de personnes cotées en bourse dans ces comptes. Chaque propriétaire véritable sous-jacent devra avoir un numéro d'identification fiscal américain.

b. Intermédiaire non admissible

Un intermédiaire non admissible doit prélever la retenue de 10 % de l'article 1446(f) sur la totalité de sa position, sauf exception d'avis admissible applicable. Veuillez prendre note que cela comprend les positions détenues par les clients américains et non américains de l'intermédiaire non admissible, conformément aux directives de l'IRS. Les intermédiaires non admissibles sont également tenus de conclure une entente d'intermédiaire non admissible. Veuillez communiquer avec votre représentant du service à la clientèle à propos de l'entente d'intermédiaire non admissible et des sociétés de personnes étrangères non perceptrices et les fiducies étrangères sans retenue fiscale puisque celles-ci sont assujetties à la retenue d'impôt de 10 % de l'article 1446(f) pour l'ensemble de la position, sauf exception d'avis admissible applicable.

c. Sociétés de personnes étrangères non perceptrices et fiducies étrangères sans retenue fiscale

Indépendamment de l'application d'une exception d'avis admissible, les sociétés de personnes étrangères non perceptrices et les fiducies étrangères sans retenue fiscale peuvent soumettre un montant réalisé modifié sur leur relevé de retenue d'impôt pour obtenir une exception relative aux documents pour les partenaires et les bénéficiaires sous-jacents. Par exemple, une société de personnes étrangère non perceptrice ou une fiducie étrangère sans retenue fiscale peut indiquer la partie d'un paiement allouée aux porteurs américains dans le formulaire W-9 pour bénéficier d'un taux de 0 % pour la retenue de l'article 1446(f).

De même, une société de personnes étrangère non perceptrice ou une fiducie étrangère sans retenue fiscale peut indiquer la partie d'un paiement allouée aux porteurs non américains qui se prévalent des avantages d'une convention fiscale pour bénéficier d'un taux d'imposition de 0 % sur la retenue de l'article 1446(f) sur les formulaires W-8BEN ou W-8BEN-E (voir le complément d'information ci-dessous).

Pour être admissible au montant modifié réalisé, la société de personnes étrangère non perceptrice ou la fiducie étrangère sans retenue fiscale doit fournir son numéro d'identification fiscal américain sur son formulaire W-8IMY. Pour demander un taux d'imposition de 0 % pour toute partie du revenu allouée à des porteurs non américains, il faut inscrire les numéros d'identification fiscaux américains de ces porteurs sur les formulaires W-8BEN et W-8BEN-E. D'autres exigences sont présentées plus en détail ci-dessous.

d. Propriétaire véritable

Formulaires W-8BEN et W-8BEN-E – Les propriétaires véritables qui soumettent un formulaire W-8BEN ou W-8BEN-E peuvent demander une exemption par application d'une convention fiscale à la ligne relative au taux réduit et aux conditions spéciales dans la section portant sur la convention applicable (ligne 10 du formulaire W-8BEN ou ligne 15 du formulaire W-8BEN-E). Pour être considéré comme admissible à une exemption aux termes d'une convention fiscale, le propriétaire véritable qui soumet le formulaire doit i) fournir un numéro d'identification fiscal américain, ii) inscrire le nom de chaque société de personnes cotée en bourse pour laquelle l'exemption est demandée et iii) indiquer quelles conditions de la clause applicable de la convention sont remplies. CIBC Mellon examinera ensuite la demande pour déterminer si une exemption par application d'une convention fiscale peut être accordée.

Formulaire W-8ECI – Un propriétaire véritable qui soumet un formulaire W-8ECI peut demander une exemption de la retenue d'impôt prévue à l'article 1446(f) à la ligne 12 (s'il y est admissible) de la version révisée par l'IRS en octobre 2021.

Formulaire W-8EXP – Un propriétaire véritable qui soumet un formulaire W-8EXP n'est pas admissible à une exemption de la retenue de l'article 1446(f).

DISTRIBUTIONS

En plus de l'imposition actuelle de retenues d'impôt au taux de 21 % ou 30 % sur les entités constituées en société et de 37 % sur les entités non constituées en société qui reçoivent des distributions de sociétés de personnes cotées en bourse conformément à l'article 1446(a), il peut y avoir une retenue additionnelle sur les distributions si la société de personnes cotée en bourse a un montant en excédent du revenu net cumulatif.

Une société de personnes cotée en bourse peut émettre un avis admissible au moment de la distribution pour indiquer qu'une partie de la distribution est en excédent du revenu net cumulatif et assujettie à l'article 1446(f). La Depository Trust & Clearing Corporation (« DTCC ») utilisera un type d'opération appelé impôt sur le produit non distribué (« *Tax on Non-Distributed Proceeds – TNDP* ») pour annoncer les opérations standards du marché qui concernent les distributions présumées assujetties à la retenue d'impôt de l'article 1446(f). La DTCC annoncera ces opérations lorsqu'elle recevra un avis admissible d'une société de personnes cotée en bourse. Le taux en espèces réputé représentera le montant de la distribution par part qui sera assujetti à la nouvelle retenue d'impôt de 10 %. Le taux en espèces réputé sera de zéro si une société de personnes cotée en bourse déclare qu'il n'y a pas d'excédent du revenu net cumulatif.

MOMENT DE LA RETENUE

Les retenues de l'article 1446(f) seront débitées du compte après la date du règlement. Le produit de la vente sera versé avant déduction et s'accompagnera d'un débit correspondant à la retenue de l'article 1446(f). De plus, la retenue de l'article 1446(f) peut également s'appliquer aux opérations stratégiques sur le capital.

DATE LIMITE DE COMMUNICATION DES DOCUMENTS EXIGÉS PAR CIBC MELLON

Les clients qui ont investi dans des sociétés de personnes cotées en bourse et qui sont visés par l'article 1446(f) sont invités à fournir leurs nouveaux formulaires fiscaux américains à CIBC Mellon s'ils veulent profiter des nouveautés de ces formulaires. Les documents à jour doivent être reçus au plus tard le 19 décembre 2022.

DÉCLARATIONS

Conformément aux directives de l'IRS, le code de revenu 57 du formulaire 1042-S indiquera les montants réalisés conformément à l'article 1446(f) : <https://www.irs.gov/pub/irs-pdf/i1042s.pdf>

Éléments importants pour les clients de CIBC Mellon :

- Les documents à jour doivent être reçus au plus tard le 19 décembre 2022.
- Il incombe aux clients de vérifier dans les rapports sur leurs placements s'ils détiennent des actifs de sociétés de personnes cotées en bourse.
- Les clients peuvent décider de continuer ou cesser d'investir dans des actifs de sociétés de personnes cotées en bourse après le 1^{er} janvier 2023.
- Les clients sont invités à mettre à jour leurs documents relatifs aux retenues d'impôt aux États-Unis afin de s'assurer que la plus récente version du formulaire de retenue d'impôt est complète et conforme à leur statut. Il pourrait aussi être nécessaire de mettre à jour le relevé de retenue d'impôt américain. Nous encourageons aussi les clients à revoir la structure de leur compte pour s'assurer qu'elle couvre les nouveaux groupes de taux de retenue et les titulaires de comptes distincts, au besoin.
- Les clients qui investissent dans des sociétés de personnes cotées en bourse doivent déterminer si les titulaires de compte ont actuellement des comptes distincts ou des comptes omnibus. Si la structure actuelle des comptes est omnibus, les clients peuvent envisager de passer à une structure de comptes distincts pour les porteurs de parts de sociétés de personnes cotées en bourse pour permettre des retenues, des déclarations et des distributions appropriées du formulaire Schedule K-1.
- Les clients qui choisissent de conserver leurs placements de sociétés de personnes cotées en bourse dans un compte omnibus devront mettre à jour leurs documents, fournir le relevé de retenue d'impôt et déterminer si d'autres comptes en gestion commune sont nécessaires pour tenir compte des groupes de taux d'imposition de 10 % ou de 0 % de l'article 1446(f).
- Les intermédiaires non admissibles doivent déterminer si un propriétaire véritable est un résident des États-Unis ou s'il est admissible aux avantages d'une convention fiscale. Ces comptes seront assujettis à la retenue de 10 % même s'ils pourraient être exemptés, et l'intermédiaire non admissible peut envisager de bloquer ou non les placements de sociétés de personnes cotées en bourse.
- Les intermédiaires admissibles et non admissibles doivent mettre à jour les documents pour les clients sous-jacents qui détiennent des parts de sociétés de personnes cotées en bourse, à l'appui d'une demande d'application d'une convention fiscale valide, et toute l'information nécessaire pour le formulaire Schedule K-1 s'ils ouvrent des comptes distincts à cette fin.

FNB DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES COTÉES EN BOURSE

La liste suivante des FNB de sociétés de personnes cotées en bourse a été dressée à partir d'une liste publique de FNB de marchandises et de devises en exerçant une diligence raisonnable et ne comprend pas nécessairement tous les FNB qui sont des sociétés de personnes cotées en bourse. Cette liste ne comprend pas les FNB qui ne sont pas des sociétés de personnes cotées en bourse ni les sociétés de personnes cotées en bourse non américaines.

Symbole	Nom du FNB	ISIN
BDRY	Breakwave Dry Bulk Shipping ETF	US26923H2004
DBC	Invesco DB Commodity Index Tracking Fund (DBC)	US46138B1035
DBV	Invesco DB G10 Currency Harvest Fund (DBV)	US46139B1026
DBA	Invesco DB Agriculture Fund (DBA)	US46140H1068
DBS	Invesco DB Silver Fund (DBS)	US46140H2058
DBE	Invesco DB Energy Fund (DBE)	US46140H3049
DBO	Invesco DB Oil Fund (DBO)	US46140H4039
DBP	Invesco DB Precious Metal Fund (DBP)	US46140H5028
DGL	Invesco DB Gold Fund (DGL)	US46140H6018
DBB	Invesco DB Base Metals Fund (DBB)	US46140H7008
UDN	Invesco DB US Dollar Bearish Fund (UDN)	US46141D1046
UUP	Invesco DB US Dollar Bullish Fund (UUP)	US46141D2036
AGQ	ProShares Ultra Silver	US74347W3530
GLL	ProShares UltraShort Gold	US74347W3951
UGL	ProShares Ultra Gold	US74347W6012
KOLD	ProShares UltraShort Bloomberg Natural Gas	US74347Y8214
ZSL	ProShares UltraShort Silver	US74347Y8479
SCO	ProShares UltraShort Bloomberg Crude Oil	US74347Y8628
BOIL	ProShares Ultra Bloomberg Natural Gas	US74347Y8701
UCO	ProShares Ultra Bloomberg Crude Oil	US74347Y8883
CORN	Teucrium Corn Fund	US88166A1025
CANE	Teucrium Sugar Fund	US88166A4094
WEAT	Teucrium Wheat Fund	US88166A5083
SOYB	Teucrium Soybean Fund	US88166A6073
BNO	United States Brent Oil Fund LP	US91167Q1004
USCI	United States Commodity Index Fund	US9117171069
CPER	United States Copper Index Fund	US9117181043
UGA	United States Gasoline Fund LP	US91201T1025
UNG	United States Natural Gas Fund LP	US9123183009
USO	United States Oil Fund LP	US91232N2071
USL	United States 12 Month Oil Fund LP	US91288V1035
UNL	United States 12 Month Natural Gas Fund LP	US91288X1090

D'autres questions?

CIBC Mellon n'est pas en mesure d'offrir des conseils fiscaux, et le présent document est fourni à titre informatif seulement afin d'aider les clients lorsqu'ils consultent leurs conseillers juridiques ou spécialistes en fiscalité et en conformité relativement aux obligations particulières dont ils doivent s'acquitter. Si vous avez des questions concernant le rôle de CIBC Mellon à titre de fournisseur de services d'actifs, n'hésitez pas à communiquer avec votre directeur relationnel.

À propos de CIBC Mellon

CIBC Mellon est une société de placement canadienne qui aide des investisseurs institutionnels canadiens et des investisseurs institutionnels étrangers qui investissent au Canada à gérer leurs actifs financiers pendant l'ensemble du cycle de vie des placements. Fondée en 1996, CIBC Mellon est détenue à parts égales par The Bank of New York Mellon (BNY Mellon) et la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC). CIBC Mellon offre des services de placement éclairés au nom de fonds de placement, de caisses de retraite, de compagnies d'assurance, de banques, de fondations, de fonds en dotation, de sociétés et d'institutions financières mondiales dont les clients investissent au Canada. Au 30 septembre 2022, les actifs sous garde et/ou sous administration de CIBC Mellon s'élevaient à plus de 2 300 milliards de dollars canadiens. CIBC Mellon fait partie du réseau mondial de BNY Mellon, dont les actifs sous garde et/ou sous administration se chiffraient à 42 200 milliards de dollars américains au 30 septembre 2022.

www.cibcmellon.com

CIBC MELLON

► UNE COENTREPRISE DE BNY MELLON ET CIBC^{MC}

<https://www.cibcmellon.com>

©2022 CIBC Mellon. CIBC Mellon est un utilisateur autorisé de la marque de commerce CIBC et de certaines marques de commerce de BNY Mellon. CIBC Mellon est la marque d'entreprise de CIBC Mellon Trust Company et de CIBC Mellon Global Securities Services Company et peut être utilisée comme terme générique en référence à l'une ou l'autre des sociétés ou aux deux sociétés.